

UNIVERSTE DE LOME	BACCALAUREAT 2005	DUREE : 2h
OFFICE ACCALAUREAT	DU DROIT COMMERCIAL	Coef : 2
	SERIES G	

Session Normale

I- ARRET

La cour ; sur le moyen unique : Vu l'article 49 de la loi du 24 juillet 1966 ;*

Attendu que d'après ce texte, toute limitation contractuelle des pouvoirs des gérants des sociétés à responsabilité limitée est sans effet à l'égard des tiers; que cette disposition légale est applicable, lorsqu'il y a pluralité de gérants dans une société et qu'aux termes des statuts, celle-ci ne peut être engagée que par la signature de tous les gérants ;

Attendu qu'il résulte des qualités et des motifs de l'arrêt attaqué, que Langowish et Prunières étaient tiers porteurs de deux lettres de change tirées par la société Paren sur la société à responsabilité ; que celle-ci a refusé paiement des effets à leur échéance, motif pris que les traites ayant été acceptées par un seul des gérants étaient nulles, les statuts prévoyant que la société ne pouvait être engagée que par signature de ses deux représentants ;

Attendu que l'arrêt attaqué a considéré que cette clause statutaire était opposable aux tiers qui demandaient la condamnation de la société, les statuts ayant été légalement publiés, alors que la disposition litigieuse « ne tombe pas sous l'application de l'article 49 de la loi du 24 juillet 1966, puisqu'elle n'est pas, au sens de cet article, une clause de limitation des pouvoirs des gérants, ceux-ci pouvant agir isolément et constituant par leur réunion un véritable conseil de gérants à qui est dévolu dans sa plénitude le pouvoir de gérer » ;

Mais attendu qu'en statuant ainsi, la cour d'appel a violé le texte susvisé ;
Par ces motifs, casse.

* L'article correspondant en zone AHODA est l'art. 329 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique.

QUESTIONS

EPREUVES - TG. COM

- 1- Quels sont les faits ?
 - 2- Quelles sont les parties devant la juridiction de droit ?
 - 3- Quelle est la position de la cour d'appel ?
 - 4- a) Quel est le moyen du pourvoi.
b) La cour de cassation a-t-elle fait droit à ce moyen ? Justifiez votre réponse.
 - 5- Une société à responsabilité limitée qui a pour objet unique l'exploitation d'une ferme est-elle civile ou commerciale ? Justifiez votre réponse.
 - 6- a) Deux peuvent-ils, ensemble, faire partie d'une S.A.R.L ? Pourquoi
b) Un mineur non émancipé peut-il être associé dans une S.A.R.L. ?
 - 7- a) Que doit faire le porteur d'une lettre de change dont on refuse de payer.
b) Quelle est la procédure instituée par l'OHADA qui permet le recouvrement rapide d'une telle créance.
- 1- Quelle différence faites-vous entre bail commercial et location-gérance ? Donnez deux points de divergence
 - 2- Par un exemple, montrer que l'adage, selon lequel, le temps c'est de l'argent s'applique en matière commerciale.